



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 46343

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place occupée par la France dans le domaine de l'apprentissage des langues vivantes à l'école. Environ un Français sur deux ne connaît pas d'autre langue vivante que la sienne. Il est bien évident que dans une communauté européenne de vingt-cinq pays différents, qui doit représenter une vingtaine de langues différentes, réparties en groupes d'origine parfois très éloignée, il n'est pas envisageable d'étendre l'étude même des plus importantes d'entre elles. Mais il lui demande si des mesures ou incitations peuvent être prises pour améliorer dès l'école cet apprentissage des langues étrangères.

Texte de la réponse

Le développement de l'enseignement des langues vivantes constitue un enjeu majeur de notre système éducatif, comme l'a rappelé le Président de la République en lançant le débat national sur l'avenir de l'école. Des propositions pour améliorer l'apprentissage et la maîtrise des langues par les jeunes Français sont actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation qui sera présentée au Parlement au début de l'année 2005. S'agissant de l'école primaire, il convient de rappeler que l'enseignement des langues vivantes a été rendu obligatoire en 2002 au cycle des approfondissements (correspondant aux classes de CE 2, CM 1 et CM 2), dans le cadre des nouveaux programmes dont la mise en oeuvre s'achève cette année. Cet enseignement poursuit trois objectifs : l'usage de la langue étudiée dans un nombre limité de situations de communication adaptées à un jeune enfant ; l'acquisition de quelques connaissances linguistiques précises ; l'initiation à des savoirs culturels sur les modes de vie des pays ou régions où la langue est parlée. La première priorité est l'acquisition par les élèves de compétences de compréhension et d'expression orales. À cette fin, l'apprentissage est centré sur des activités de communication, devant avoir du sens pour les élèves et favoriser l'interaction et l'écoute mutuelle. Les programmes sont disponibles pour huit langues étrangères ; des documents d'accompagnement ont été adressés aux maîtres afin de leur apporter des aides concrètes pour la pédagogie qu'ils doivent mettre en oeuvre. Des outils d'évaluation ont été élaborés et mis à la disposition des enseignants par la direction de l'évaluation et de la prospective (<http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>). Une première évaluation-bilan des acquisitions sur un échantillon représentatif d'élèves de fin de CM 2 a été effectuée en juin 2004 ; son exploitation est en cours. Un site internet d'accompagnement des enseignants, dédié aux langues vivantes à l'école primaire, (<http://www.primlangues.education.fr>) a été créé par le ministère. Ayant à la fois une vocation d'information, de portail, de centre de documentation et d'outil de dialogue, ce site propose des rubriques variées s'attachant à couvrir l'ensemble des sujets relatifs à l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire. Cet ensemble de dispositions vise à permettre d'atteindre à la fin de l'école primaire un premier niveau d'acquisitions qui constituera une base à perfectionner et à étendre au collège afin d'élever à terme le niveau de maîtrise des langues vivantes étrangères par les jeunes Français.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46343

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6944

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9027